



VILLE DE  
**SAINTE AGATHE DES MONTS**  
*...ma vie, ma ville !*

**PROCÈS VERBAL – 3 DÉCEMBRE 2009**

CONSEIL MUNICIPAL

Le 4 décembre 2009

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2009**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 3 décembre 2009 à dix-neuf heures trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Michel Charrette, Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen et Jean- Léo Legault, madame la conseillère Lise Gaudreau-Régimbald, sous la présidence de son honneur le maire Denis Chalifoux.

Était également présente : madame Claude Laneuville, greffière-adjointe.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

**ORDRE DU JOUR**

1. Dérogation mineure au 1250 à 1260, rue Principale - Agrandissement du bâtiment principal et quai de déchargement
2. Constat d'infraction au 182, chemin du Tour-du-Lac – Travaux sans certificat d'autorisation dans la bande riveraine du Lac des Sables – Matricule 4201-52-1435
3. 136 rue Demontigny – Construction d'un muret
4. Mandat aux procureurs Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés – Représentation de la Ville devant la Commission municipale du Québec
5. Rue Saint-Vincent – Changement de direction du sens de la circulation
6. Règlement numéro 2010-M-168 concernant la circulation des motoneiges
7. Carte de crédit - Affaires
8. Règlement numéro 2009-SQ-39-8 modifiant le règlement 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450)
9. Règlement numéro 2009-SQ-35-8 modifiant le règlement 2005-SQ-35, et ses amendements concernant le stationnement et la circulation (RM-399)
10. Métiers d'art Sainte-Agathe-des-Monts – Place Lagny
11. Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 25 novembre 2009
12. Retrait des constats d'infraction Urb-5062 et Urb-5032 – Résolution numéro 2009-11-747 à rescinder
13. PIA au 10, rue Brière – Implantation en montagne - Rénovation du bâtiment principal
14. PIA au 84, montée des Samares – Implantation en montagne - Nouvelle construction
15. PIA au 6, chemin de la Pointe-Greenshields – Implantation en montagne – Piscine creusée et aménagements extérieurs

16. PIA au 665, rue Principale – Affichage le long de la route 117 – Commerce «Conseil Auto DL»
17. PIA au 303, route 329 nord – Affichage sur la route 117 - Commerce Garage André Brazeau
18. PIA au 72, rue Principale Est – Affichage au centre-ville – Commerce «Leylla»
19. PIA au 230, rue Saint-Venant – Établissement d’hébergement - Enseigne
20. PIA au 1341, rue Principale – Travaux sur la route 117 – Rénovation du bâtiment principal
21. PIA au 1250 à 1260, rue Principale – Travaux sur la route 117 - Lotissement
22. Période de questions portant exclusivement sur l’ordre du jour

2009-12-760

**Dérogation mineure au 1250 à 1260, rue Principale - Agrandissement du bâtiment principal et quai de déchargement**

**Requérant :** Yannick St-Jean, représentant dûment mandaté par le propriétaire

1. **Désignation de la propriété concernée :** le lot projeté 4-65 du rang 4 du canton de Beresford
2. **Nature et effets :** La dérogation aura pour effet d’autoriser les éléments suivants :
  - la diminution de la marge de recul adjacente au cours d'eau à 10 mètres alors que l'article 10.1.9-1) du règlement 2002-U23 et ses amendements ainsi que l'article 10.1.12-1) du règlement 2009-U53 prévoient une distance minimale de 13 mètres ;
  - la diminution de la marge de recul arrière à 7,02 mètres alors que l'article 6.3.4.1 5e boulet des règlements 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient aux grilles des usages et des normes des zones Hm-719 et Ca -718 une marge arrière de 8 mètres ;
  - la diminution de la marge latérale à 0 mètre alors que l'article 6.4.3.1 3e boulet des règlements 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient aux grilles des usages et des normes des zones Hm-719 et Ca-718 une distance minimale de 2 mètres;
  - la diminution du total des marges latérales à 0 mètre alors que l'article 6.4.3.1 4e boulet des règlements 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient aux grilles des usages et des normes des zones Hm-719 et Ca-718 un total des marges latérales de 6 mètres ;
  - la diminution de la marge avant donnant sur la rue Labonté à 4,75 mètres alors que l'article 6.4.3.1 1er boulet des règlements 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient aux grilles des usages et des normes des zones Hm-719 et Ca-718 une marge avant de 8 mètres ;
  - l’augmentation du rapport espace bâti/terrain à 0,45 alors que l’article 6.4.3.3 des règlements 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient aux grilles des usages et des normes des zones Hm-719 et Ca-718 un rapport maximal de 0,30 ;
  - le retrait de l'obligation d'aménager un espace de chargement et de déchargement alors que l’article 12.2.2 des règlements 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 en prévoit 1.
3. **Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l’acceptation de cette demande de dérogation mineure.
4. **Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n’est fait.

## 5. Résolution

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution de la marge de recul adjacente au cours d'eau à 10 mètres;
- la diminution de la marge de recul arrière à 7,02 mètres ;
- la diminution de la marge latérale à 0 mètre;
- la diminution du total des marges latérales à 0 mètre ;
- la diminution de la marge avant donnant sur la rue Labonté à 4,75 mètres ;
- l'augmentation du rapport espace bâti/terrain à 0,45 ;
- le retrait de l'obligation d'aménager un espace de chargement et de déchargement.

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée, conditionnellement à l'obtention d'un certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et du Développement durable.

**ADOPTÉE**

**2009-12-761**

**Constat d'infraction au 182, chemin du Tour-du-Lac – Travaux sans certificat d'autorisation dans la bande riveraine du Lac des Sables – Matricule 4201-52-1435**

ATTENDU QUE

des travaux dans la bande riveraine ont été effectués sans certificat d'autorisation sur la propriété sise au 182, chemin du Tour-du-Lac;

ATTENDU QUE

le propriétaire a déjà eu à trois reprises des constats d'infraction pour des infractions de même nature ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à «Lori Karen Shore», propriétaire de l'immeuble situé au 182, chemin du Tour-du-Lac, portant le matricule 4201-52-1435, pour que les travaux nécessaires soient effectués afin de se conformer aux règlements d'urbanisme et leurs amendements en vigueur.

**ADOPTÉE**

**2009-12-762**

**136 rue Demontigny – Construction d'un muret**

ATTENDU QU'

un permis de construction portant le numéro 2007-04-167 a été émis le 14 août 2007 pour la construction d'une nouvelle résidence au 136, rue Demontigny ;

Procès verbal de la  
séance extraordinaire du conseil  
municipal du 3 décembre 2009  
Page 3 sur 10

ATTENDU QU'

une dérogation mineure portant le numéro 2008-00020 a été acceptée par le conseil municipal le 17 novembre 2009 ;

ATTENDU QU'

Il y a nécessité de procéder à la construction d'un muret pour solidifier le talus aménagé suite à la construction de la nouvelle résidence ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le versement d'un montant maximal de 18 990 \$, taxes applicables en sus, aux propriétaires de l'immeuble situé au 136, rue Demontigny, lorsque ceux-ci auront complété les travaux de construction d'un muret, tel qu'exigé par la résolution du conseil municipal portant le numéro 2009-11-756.

QUE le versement de la contribution municipale est sujette aux conditions suivantes:

- la contribution monétaire de la Ville est versée sans admission de responsabilité de la part de la Ville;
- la Ville versera la contribution monétaire dans les dix (10) jours de la réalisation de la construction du muret et de la réception d'une copie de la facture des travaux;
- la Ville suite à la réalisation des travaux de construction du muret procédera au retrait du constat d'infraction Urb-5034;
- les propriétaires de l'immeuble portant le numéro civique 136, rue Demontigny renoncent de façon irrévocable à procéder à tout recours contre la Ville et donne quittance complète et finale à la Ville;
- tout dédommagement obtenu d'un tiers dans le présent dossier par les propriétaires, déduction faite du paiement des honoraires de nature judiciaire et juridique, sera remis à la Ville jusqu'à concurrence de la contribution monétaire versée par la Ville;
- les propriétaires s'engagent à effectuer la demande de certificat d'autorisation requise pour la réalisation des travaux de construction du muret;
- l'acceptation et l'encaissement de la contribution monétaire de la Ville par les propriétaires signifient et confirment l'acceptation et le respect de toutes les conditions énumérées dans la présente résolution.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-615-00-995.

**ADOPTÉE**

2009-12-763

**Mandat aux procureurs Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés – Représentation de la Ville devant la Commission municipale du Québec**

ATTENDU QUE

dans le cadre de la refonte de la réglementation d'urbanisme, la Ville a reçu de la Commission municipale du Québec, un avis d'une demande d'examen de conformité du plan d'urbanisme, de zonage et de lotissement ;

ATTENDU QUE

la Ville doit être représentée devant cette Commission par un procureur ;

**ATTENDU QUE**

le montant alloué au début du mandat par la résolution numéro 2009-10-653 adoptée lors de la séance extraordinaire du 01 octobre 2009, est désormais dépensé et que des frais supplémentaires sont à prévoir pour le traitement de la requête à la commission municipale du Québec ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate la firme « Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés sncrl », à titre de procureur, pour la représenter dans le dossier de demande d'examen de conformité par la Commission municipale du Québec, des règlements d'urbanisme suivants :

- ↳ Règlement du plan d'urbanisme numéro 2009-U50;
- ↳ Règlement de zonage numéro 2009-U-53;
- ↳ Règlement de lotissement 2009-U54;

**QUE** le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant maximum de 5 000 \$, par appropriation de surplus de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2009-12-764**

**Rue Saint-Vincent – Changement de direction du sens de la circulation**

**ATTENDU QUE**

lors de la séance du 21 juillet 2009, la résolution numéro 2009-07-471 avait été adoptée, afin de changer le sens de la circulation sur la rue Saint-Vincent, entre les rues Préfontaine et Saint-Donat ;

**ATTENDU QUE**

suite à une évaluation de la circulation vers le centre ville, il a été déterminé qu'il serait plus avantageux que les voitures circulent sur la rue Saint-Vincent, de la rue Saint-Donat vers la rue Préfontaine ;

**ATTENDU QU'**

Il y a lieu d'abolir la résolution numéro 2009-07-471;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine le changement du sens de la circulation sur la rue Saint-Vincent, de la rue Saint-Donat vers la rue Préfontaine, et la signalisation installée, indiquant ce changement.

**ADOPTÉE**

**Avis de motion**

**Règlement numéro 2010-M-168 concernant la circulation des motoneiges**

Je, Yvan Chen, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-M-168 concernant les véhicules hors route.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2010-M-168, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

2009-12-765

**Carte de crédit - Affaires**

ATTENDU QUE

l'arrivée d'un nouveau conseil demande une mise à jour des informations le concernant auprès des différents organismes et fournisseurs;

ATTENDU QUE

le maire en fonction possède le droit d'accès à une carte de crédit ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la demande d'une carte de crédit affaires supplémentaire au nom du maire en fonction, pour une limite de crédit de 5 000 \$.

QUE le directeur général ou le trésorier soit autorisé à en aviser les institutions financières.

**ADOPTÉE**

Avis de motion

**Règlement numéro 2009-SQ-39-8 modifiant le règlement 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450)**

Je, Sylvain Marinier, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2009-SQ-39-8 modifiant le règlement 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450).

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-SQ-39-8, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion

**Règlement numéro 2009-SQ-35-8 modifiant le règlement 2005-SQ-35, et ses amendements concernant le stationnement et la circulation (RM-399)**

Je, Grant MacKenzie, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2009-SQ-35-8 modifiant le règlement 2005-SQ-35, et ses amendements concernant le stationnement et la circulation (RM-399).

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-SQ-35-8, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

2009-12-766

**Métiers d'art Sainte-Agathe-des-Monts – Place Lagny**

ATTENDU QUE

l'événement « Métiers d'art Sainte-Agathe-des-Monts » aura lieu à la Place Lagny du 11 au 13 décembre 2009 ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le passage d'une carriole dans les rues du centre-ville, samedi le 12 décembre de 11h à 15h.

**ADOPTÉE**

2009-12-767

**Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 25 novembre 2009**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme pour sa réunion du 25 novembre 2009.

**ADOPTÉE**

2009-12-768

**Retrait des constats d'infraction Urb-5062 et Urb-5032 – Résolution numéro 2009-11-747 à rescinder**

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts a adopté lors de sa séance ordinaire du 17 novembre 2009 la résolution numéro 2009-11-747 concernant le retrait des constats d'infraction Urb-5062 et Urb-5032 ;

ATTENDU QU'

il y a lieu de rescinder cette résolution pour préciser que les constats d'infraction sont pour deux adresses distinctes ;

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte de rescinder la résolution numéro 2009-11-747 adoptée lors de sa séance ordinaire du 18 novembre 2009, à savoir :

- l'autorisation du retrait du constat d'infraction portant le numéro Urb-5062 assigné au propriétaire de l'immeuble « Annath Abecassis » situé sur le lot 34 subdivision 13 du rang 10 portant le matricule 4010-07-3085 ;
- l'autorisation du retrait du constat d'infraction portant le numéro Urb-5032 assigné au propriétaire de l'immeuble « Léona Grover » situé sur une partie du lot 16-A du rang 2 portant le matricule 4299-33-9349.

**ADOPTÉE**

2009-12-769

**PIA au 10, rue Brière – Implantation en montagne - Rénovation du bâtiment principal**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste au changement de cinq fenêtres du bâtiment principal.

Cette demande est déposée par Sophie Roy, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 8-87, 8-88, 8-89 et 8-90 du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

2009-12-770

**PIA au 84, montée des Samares – Implantation en montagne - Nouvelle construction**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, à l'aménagement du site ainsi que d'une entrée charretière.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute numéro 12 966 en date du 4 novembre 2009.

Cette demande est déposée par Les constructions Raymond et Fils inc., représentant dûment mandaté par Katrina Ménard, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 2-181 du rang 4 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

2009-12-771

**PIA au 6, chemin de la Pointe-Greenshields – Implantation en montagne – Piscine creusée et aménagements extérieurs**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en l'aménagement de la cour arrière pour l'implantation d'une piscine creusée et des aménagements paysagers.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12 976 en date du 13 novembre 2009.

Cette demande est déposée par Les Piscines et Spas Sainte-Agathe, représentant dûment mandaté par Berish Bonnie Ostrov, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 19B-60 du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

2009-12-772

**PIA au 665, rue Principale – Affichage le long de la route 117 – Commerce «Conseil Auto DL»**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Affichage sur la route 117 qui consiste en l'installation d'une enseigne en relief sur le poteau déjà existant.

Le tout tel que montré au plan préparé par Enseigne Paro en date du 14 octobre 2009.

Cette demande est déposée par Michel Lavigne, représentant dûment mandaté par Gilles Royer inc., propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 7B-6, 85-1 et 8-162 du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2009-12-773**

**PIA au 303, route 329 nord – Affichage sur la route 117 - Commerce Garage André Brazeau**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 - Affichage sur la route 117 qui consiste en l'installation d'une enseigne en saillie pour le commerce Garage André Brazeau.

Le tout tel que montré au plan préparé par Arts-complices en date du 25 novembre 2009.

Cette demande est déposée par André Brazeau, propriétaire de l'immeuble sis sur La partie du lot 13A du rang 5 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2009-12-774**

**PIA au 72, rue Principale Est – Affichage au centre-ville – Commerce «Leylla»**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 005 - Affichage au centre-ville qui consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne en saillie sur le support ornemental existant en façade du nouvel établissement de vente au détail Leylla.

Cette demande est déposée par Leïla Beckoury, représentante dûment mandatée par Bernard Ménard propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 11A-313 du rang 4 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2009-12-775**

**PIA au 230, rue Saint-Venant – Établissement d'hébergement - Enseigne**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 001 – Établissement d'hébergement qui consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne pour le nouveau restaurant Lezvos du commerce d'hébergement «l'Auberge du Lac-des-Sables».

Cette demande est déposée par Lezvos (9211-6565 Québec Inc.), représentant dûment mandaté par Les Immeubles Durand S.E.N.C. propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot 91 et le lot 10-15-7 du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

Procès verbal de la  
séance extraordinaire du conseil  
municipal du 3 décembre 2009  
Page 9 sur 10

2009-12-776

**PIA au 1341, rue Principale – Travaux sur la route 117 – Rénovation du bâtiment principal**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Travaux sur la route 117 qui consistent au remplacement des 5 portes de garage existantes et d'une porte d'accès principal au bâtiment.

Cette demande est déposée par 175634 Canada inc., propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 3-93 et 3-188 du rang 3 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

2009-12-777

**PIA au 1250 à 1260, rue Principale – Travaux sur la route 117 - Lotissement**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Travaux sur la route 117 qui consistent à cadastrer un lot déjà construit.

Le tout tel que montré au plan de subdivision préparé par l'arpenteur-géomètre Tristan Séguin portant la minute 99 en date du 25 novembre 2009.

Cette demande est déposée par Yannick St-Jean, représentant dûment mandaté par Pièces d'auto Ste-Agathe inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot projeté 4-65 du rang 4 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.**

\_\_\_\_\_  
Le maire, Denis Chalifoux

\_\_\_\_\_  
Le greffier, Benoit Fugère